

Tyrel

ENGRAIS FOLIAIRE ET RACINAIRE

Engrais NFU 42 001

- **TYREL est un engrais liquide foliaire (action immédiate) et racinaire (action progressive) riche en azote, permettant d'apporter rapidement aux plantes vertes tous les éléments nécessaires à une bonne reprise de végétation et à un bon développement.**
- **TYREL est particulièrement recommandé en phase de croissance, afin de favoriser la formation et le développement des feuilles.**
- **TYREL permet de lutter beaucoup plus efficacement contre les carences et apporte les éléments nutritifs aux plantes en passant au-dessus des blocages du processus d'assimilation.**

UTILISATIONS :

TYREL est utilisé pour les cultures florales, les cultures maraîchères, en arboriculture, pour les gazons etc.

MODE D'EMPLOI – DOSES :

Période d'emploi :

Il est recommandé d'utiliser TYREL le matin ou le soir en évitant le plein soleil.

Les traitements devront être réguliers depuis le départ de la végétation jusqu'à la chute des feuilles.

Dose d'emploi :

En pulvérisation, 5 à 8 l/ha.

En arrosage, 0,2% à 0,5% selon la périodicité des apports.

Cultures florales :

- plantes peu exigeantes (pensées, primevères, œillets, pétunias, rhododendrons): fertilisation du sol: 0,1 litre – fertilisation foliaire: 0,2 à 0,4 litre.
- plantes moyennement exigeantes (dahlias, rosiers, bégonias, zinnias, reines marguerites): fertilisation du sol: 0,2 à 0,4 litre – fertilisation foliaire: 0,4 à 0,6 litre.
- plantes exigeantes (géraniums, hortensias, glaïeuls): fertilisation du sol: 0,4 à 0,6 litre – fertilisation foliaire: 0,6 à 1,5 litres.

Cultures maraîchères : 0,3 à 0,6 litre pour 100 litres d'eau – 5 à 8l/ha.

Arboriculture : selon les précautions et les doses habituelles.

CARACTÉRISTIQUES :

Aspect : liquide limpide vert.

Composition : 12% Azote total, 4% anhydride phosphorique soluble, 6% Oxyde de potassium soluble, 0.2% Oxyde de magnésium soluble, 0.18% Oxyde de soufre soluble, oligo-éléments (Bore, Fer, Cuivre, Manganèse, Molybdène, Zinc).

Produit non soumis à homologation du Ministère de l'agriculture.

A n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les doses prescrites.

SODECO est agréé pour la distribution de produits phytopharmaceutiques auprès des professionnels.

N° Agrément : MP00513.

Les informations contenues dans ce document sont fournies par SODECO afin de permettre une utilisation optimale de ses produits. SODECO se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment. Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions. Les photos et illustrations présentes sur la fiche technique sont non contractuelles